

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

09/07/2019

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19.

Date de convocation : 02/07/ 2019.

Présents : Ariane ALBARIC, Elisabeth BRUSSAT, Sophie CARRE, Suzy CHAMPREDON, Cédric DAUDUIT, Laurent DOLCEMASCOLO, Patricia LACHAMP, Jean-Louis ROUVIDANT, Christian ROBIN, Michèle MASSE, Daniel MAURIN, Richard PONCEPT,

Absents : Jacqueline BAURY, Nathalie CHALARD, Franck OZEO, Patrick VITALIS, Stéphanie VOLPINI donne pouvoir à Elisabeth BRUSSAT ,Celine DESSIMOND, Julien THELLIER

I - ÉLECTION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Madame Michèle MASSE est élue secrétaire de séance.

II - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL DU 11 JUIN 2019

Le compte-rendu du conseil municipal du 11 juin 2019 est approuvé par l'assemblée.

III - DÉLIBÉRATIONS

Nouvelle répartition des sièges des délégués communautaires

. Suite à la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, à la Réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010, à la loi du 31 décembre 2012 et plus récemment à la loi du 28 février 2017 relative à l' aménagement métropolitain, la représentation communale dans les Communautés de communes et d'agglomération, tenant compte des évolutions de la carte communale et des nouveaux critères fixés par le législateur imposent de modifier la répartition des sièges des délégués communautaires avec un nouveau plafonnement applicable suite aux élections municipales de 2020. A défaut d'accord local (majorité qualifiée des communes représentant la moitié de la population ou 50% des communes représentant les 2/3 de la population) avant le 31 août 2019, la répartition de droit commun s'appliquera :

Soit pour la Mairie d'Orléat : 3 sièges

Attribution subventions Associations

Madame le Maire propose au Conseil Municipal la répartition de l'attribution des subventions pour l'année 2019.

NOM DE L'ORGANISME	MONTANT SUBVENTION
AIDER	100
L'AMI DU CHIEN	300
AMICALE DE L'ECOLE	1700
CLE DE SOL	5 200
DANSE DES FILS	240
EVEIL	200
FNACA	70
LIGUE CANCER	100
MALADIE ALZHEIMER	100

ORLEAT S'ANIME	300
PING PONG CLUB ORLEATOIS	1600
POKER D'AS	200
RESTOS DU CŒUR	100
SLO	700
RETRO DORE	300
UNION MUSICALE DE LEZOUX	600
ASSOCIATION CRECHE	80 000
COOPERATIVE SCOLAIRE	4515
TOTAL	96 325

Le Conseil Municipal valide à l' unanimité la répartition des subventions.

Demande de subvention FIC Travaux d'Aménagements du Bourg

Considérant les travaux d'aménagements du Bourg, Madame le Maire expose qu'une demande d'inscription du projet dans le cadre du Fonds d'intervention communal auprès du Conseil Départemental sera faite.

Le Conseil municipal décide de valider à l'unanimité la demande de Fonds d'intervention communal dans le cadre de l'opération de réaménagement de la Place de l' Eglise.

Demande de subvention DETR Travaux d'aménagements du Bourg

Considérant les travaux d'aménagements du Bourg, Madame le Maire expose qu'une demande d'inscription du projet dans le cadre de la DETR sera faite.

Le Conseil municipal décide de valider à l'unanimité la demande de DETR dans le cadre de l'opération de réaménagement de la Place de l'Eglise.

Demande de subvention Bourg Centre /Région AURA Travaux d' Aménagements du Bourg

Considérant les travaux d'aménagements du Bourg, Madame le Maire expose qu'une demande d'inscription du projet dans le cadre du dispositif Bourg Centre sera faite.

Le Conseil municipal décide de valider la demande de subvention Bourg/Centre / Région AURA dans le cadre de l'opération de réaménagement de la Place de l' Eglise.

Mise en œuvre de la compétence mobilité sur le territoire

La Communauté de communes THIERS DORE MONTAGNE prendra la compétence mobilité en 2020 et mettra en œuvre le projet de création des lignes urbaines et périurbaines.

Afin de pouvoir stabiliser le périmètre de desserte, le Président de Thiers Dore Montagne souhaite connaître la position de la Commune d'Orléat.

Le Conseil Municipal décide :

Vote pour l'adhésion à la compétence mobilité sur le territoire : 0

Abstention : 0

Vote contre l'adhésion à la compétence mobilité sur le territoire : 13

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19 h 06.